

M. BERNARD Sébastien
3 chemin de Taffignon
69110 STE FOY-LES-LYON

Tel : 04 78 59 32 36

Etude notariale CHAINE & Associés
139 rue Vendôme
69006 LYON

Ste Foy-Lès-Lyon, lundi 19 mai 2008.

A l'attention de M. LONGATTE Bertrand

Référence : 136045 / BBL /

M. LONGATTE,

Lors de notre entretien du lundi 5 mai dernier, vous vous étiez engagé à me donner satisfaction dans le cadre de la vente du tènement immobilier sis rue Etienne RICHERAND et rue St Antoine (Lyon 3^{ème}), par courrier, avant la fin de la semaine dernière.

L'échéance étant écoulée, malgré que vous m'ayez alors assuré qu'il me serait inutile de vous confirmer ma demande de renseignement par écrit, je m'y vois aujourd'hui obligé.

Je vous demande donc, pour la troisième et dernière fois (la première ayant été au travers de mon courrier daté du jeudi 10 janvier 2008, la seconde au cours dudit entretien), de justifier, par écrit, de la répartition que vous m'imposez depuis le mois de décembre sous le terme *forfaitaire*. Je vous demande explicitement de vous en justifier au travers d'une présentation intelligible et étayée par des documents, quels qu'ils soient, mêmes si ces derniers sont des courriers que vous considérez avoir été réalisés par « le **VENDEUR** » – autrement dit, par un ou plusieurs des vendeurs.

Encore une fois, toute information non justifiée sera considérée comme non donnée et toute copie de document servant à étayer vos arguments devra être certifiée par votre Etude, à défaut elle sera considérée comme nulle et non avenue.

En outre, je vous demande à présent de justifier, également par écrit, de la raison pour laquelle vous ne m'avez jamais fourni la copie de l'acte de répartition des droits de propriété, de nue-propriété et d'usufruit, que je vous avais pourtant réclamée dans ce même courrier du 10 janvier.

Et je vous réitère ma demande de me la délivrer.

Pour finir, je vous confirme par écrit que :

- je suis favorable à cette vente
- je suis en accord avec le prix global de vente s'élevant à UN MILLION TROIS CENT MILLE EUROS (1 300 000,00 €)
- je refuse cette répartition dont je ne connais pas la raison
- je n'accepterai plus de courrier antidaté

Je vous exhorte, M. LONGATTE, à prendre cette présente lettre avec plus de sérieux que vous ne l'avez fait jusqu'à présent à l'égard mes courriers précédents ; car, si d'ici la fin du mois en cours je n'obtiens pas satisfaction de votre part, je me verrais dans l'obligation de m'adresser à une instance supérieure à votre Etude.

Bien évidemment, par « *instance supérieure à votre Etude* », je ne fait nullement allusion à la Chambre des Notaires du Rhône dont le président n'est autre que Yves TOUZET, notaire associé à l'Etude CHAINE & Associés, comme vous le savez.

Il va de soi que j'espère ne pas avoir à en arriver là.

Dans l'impatience de vous lire.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.